

ciannum, possédé par l'épouse de M. le baron de Hess, conseiller-aulique impérial & de l'Empire, née baronne de Kannegieller. Quelques personnes de la cour & sur-tout les militaires, ont, dit-on, osé désapprouver dans les circonstances une emplette si dispendieuse, & réclamer l'ancienne maxime, *salus populi prima lex*.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 12 Avril). M. de Buchholtz, envoyé de S. M. Prussienne, est revenu ici hier du tour qu'il étoit allé faire à Berlin pour ses affaires particulières. Sa cour a conclu avec celle de Vienne une convention, par laquelle celle-ci a cédé à la compagnie Prussienne de commerce maritime, tout le commerce du sel de la Pologne. L'effet de cette transaction, en coupant la rivalité entre les états Prussiens & Autrichiens pour le débit de cette denrée, ne peut être que préjudiciable pour la Pologne, & c'est une raison de plus, qui a indisposé le conseil-permanent contre le résident de la république à la cour impériale & royale. L'on a trouvé mauvais, qu'il n'ait pas donné au gouvernement Polonois le moindre avis de cet accord; & dans deux séances du conseil il a été fort question de son rappel: mais la protection du roi lui a épargné pour le présent cette disgrâce. — La maladie, connue sous le nom de l'*influence*, est devenue générale. M. de Boeckler, premier médecin du roi, a fait imprimer une instruction sur la manière de guérir cette maladie.

Jusqu'à présent, on n'a point reçu de nouvelles fort importantes ni du Pruth, ni